

20 juil 2012 -21:15

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2012

Augmentation des peines pour les crimes et délits à mobile discriminatoire

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à augmenter la circonstance aggravante prévue à l'article 405 quater du Code pénal.

Voir communiqué de presse ci-annexé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>